

DOSSIER D'INSCRIPTION : Saison 2026 - 2027

Eveil-Athlé (U10) et Poussins (U12)

Membres du bureau et différentes commissions du Castres Athlétisme :

Fonction	Prénom et Nom	Adresse mail	N° de contact	Commissions
Présidente	Sandrine GARDES	sgardes@yahoo.fr	06 84 31 29 95	Juge / Buvette
Secrétaire	Philippe TERRAL	philippe.terral@outlook.fr	06 43 45 69 67	Technique / Perf Handisport / Running
Trésorier	Jean-Pierre DARDENNE	jeanpierredardenne@yahoo.fr	06 83 53 02 62	Technique / Perf
	Nicolas DE NEVE			Médical
	Stéphane MOTHEAU			
	Maxence RAMPNOUX			
Salariés	Christophe BERTINO	cbertino@gmail.com	07 67 39 76 77	Athlé Santé Loisir
	Dominique CANTI	castres.athletisme@gmail.com	07 72 06 43 41	Technique / Perf

Contact / Renseignements : **Dominique CANTI** / castres.athletisme@gmail.com / 07 72 06 43 41

1. Les horaires d'entraînements

LUNDI	18h30 à 20h00	Athlé Santé Loisir : Marche Nordique <u>Active</u> Rythme équilibré / niveau moyen	Licence Athlé Santé
MARDI	10h00 à 11h15	Athlé Santé Loisir : Sport Santé + Remise en forme	Licence Athlé Santé
	14h30 à 16h00	Athlé Santé Loisir : Marche Nordique Cardio Rythme équilibré / niveau moyen	Licence Athlé Santé
	17h30 à 19h30	CA et plus - Cadet(te)s à Masters et Handisport (2011 et plus)	Licence Compétition
	19h00 à 20h30	Athlé Running Loisir : Route, Hors Stade et Trail	Licence Running
MERCREDI	9h30 à 11h30	Athlé Santé Loisir : Marche Nordique <u>Douce</u>	Licence Athlé Santé
	14h00 à 15h30	EA - Eveils Athlétique (2020)	Licence Découverte
	14h00 à 16h00	EA - Eveils Athlétique (2019 et 2018)	Licence Découverte
	14h00 à 16h00	PO - Poussin(e)s (2017 et 2016)	Licence Découverte
	16h00 à 18h00	BE/MI - Benjamin(e)s et Minimes (2015 à 2012)	Licence Compétition
	18h30 à 20h00	Athlé Santé Loisir : Nordic'Fit	
	18h30 à 20h00	Athlé Santé Loisir : Marche Nordique <u>Sportive</u> Rythme rapide, niveau avancé	Licence Athlé Santé
JEUDI	10h00 à 11h30	Sport Adapté	Licence FFSA
	12h15 à 13h30	Athlé Running Loisir : Route, Hors Stade et Trail (stade ou nature)	Licence Athlé Santé
	12h15 à 13h30	Athlé Santé Loisir : Marche Nordique	Licence Athlé Running
	17h30 à 19h30	CA et plus - Cadet(te)s à Masters et Handisport (2011 et plus)	Licence Compétition
 VENDREDI	17h30 à 19h00	BE/MI : Benjamin(e)s et Minimes (2015 à 2012)	Licence Compétition
	19h15 à 20h45	Athlé Santé Loisir : Condition Physique / PPG	Licence Athlé Running
SAMEDI	09h00 à 10h15	BA - Baby-Athlé (2022 et 2021)	Licence Découverte
	10h30 à 12h00	CA et plus - Cadet(te)s à Masters et Handisport (2011 et plus)	Licence Compétition

Les entraînements des Eveils Athlé (EA) et Poussins (PO) se déroulent au Stade du Travet, Bd Albert Thomas à Castres.
En cas de pluie ou mauvais temps, l'entraînement se déroulera au gymnase du Travet, juste à côté du stade, en cas
uniquement de disponibilité de ce dernier.

2. Les différents entraîneurs et différentes catégories d'âges

Catégories d'âges	Année de naissance	Nombre de places disponibles	Responsables et entraineurs
MA – Masters	1987 et avant	illimité	CANTI Dominique (Multi-disciplines) 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com CONJUNGO Michael (Lancers) 06 86 56 10 01 / conjungo@yahoo.fr DARDENNE Jean-Pierre (Multi-disciplines) 06 83 53 02 62 / jeanpierredardenne@yahoo.fr TERRAL PHILIPPE (1/2 fond et marche) 06 80 20 03 13 / philippe.terral0237@orange.fr GARDES Sandrine (Lancers) 06 84 31 29 95 / sgardes@yahoo.fr
SE – Seniors	2004 à 1988	illimité	
U23 – Espoirs	2007 à 2005	illimité	
U20 – Juniors	2009 et 2008	20 par groupe de spécialités	
U18 – Cadets	2011 et 2010		
U16 – Minimes	2013 et 2012	60 places	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com BERTINO Christophe GARDES Sandrine
U14 – Benjamins	2015 et 2014		
U12 Poussins	2017 et 2016	50 places	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com GARDES Sandrine 06 84 31 29 95 / sgardes@yahoo.fr FABAS Gilles / MOURET Frédéric
U10 Eveils Athlé	2020 à 2018	25 places par année de naissance soit 75 places	BERTINO Christophe 07 67 39 76 77 / cbertino@gmail.com CONJUNGO Michael 06 86 56 10 01 / conjungo@yahoo.fr LAVIGNE Caroline / LUGAT René + jeunes athlètes et parents du club
U7 Babys Athlé	2022 et 2021	40 places	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com GARDES Sandrine + jeunes athlètes du club

Marche Nordique	BERTINO Christophe (Mardi après-midi et Jeudi midi) 07 67 39 76 77 / cbertino@gmail.com CANTI Dominique (Mercredi matin) 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com MARTY Marie Pierre (Lundi + Mercredi soir) 06 80 36 88 35 / castres.athletisme@gmail.com
Running	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com
Condition Physique / PPG	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com
Remise en forme / Nordic'Fit	CANTI Dominique (Mardi matin et mercredi soir) 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com
Sport Adapté / Handisport	CANTI Dominique 07 72 06 43 41 / castres.athletisme@gmail.com

3. Prendre une Licence

Tarifs Annuels des licences

- Licence Athlé Compétition : **190€**
Les licenciés désirant faire des compétitions devront acheter le débardeur Tarn Sud Athlétisme au prix de 25€
- Licence Athlé Santé Loisir ou Athlé Running Loisir ou Athlé Découverte : **190€**
- Tarif étudiant : **140€** (post baccalauréat – joindre la copie de la carte étudiant)
- Tarif entraîneur jeune (saison 2025/2026) : **80€**
- **TARIF FAMILLE** : 175€ pour 2^{ème} adhérent, 160€ pour 3^{ème} adhérent et suivant d'une même famille

Ce tarif comprend :

- L'assurance Individuelle Accident de la Fédération Française d'Athlétisme,
- L'inscription payante de certaines compétitions,
- Les déplacements en bus pour tous les athlètes (licence découverte et compétition),
- Le remboursement de certaines courses du Challenge du parc naturel régional du Haut Languedoc pour les licenciés Running.

Mode de Règlement :

- Par chèque bancaire à l'ordre du **Castres Athlétisme**.
- En 3 ou 4 fois par chèque bancaire, dans ce cas l'ensemble des chèques du montant total de la cotisation est déposé avec le dossier et la date d'encaissement des chèques précisée au dos.
- En Chèques Vacances ANCV ou Coupon Sport ANCV
- Le Pass'Sport délivré par la CAF (**avant le 31/10/2026**)
- Les Pass loisir de la MSA.
- Chéquier Collégiens du Conseil Départemental du Tarn.

Le tee-shirt BLEU du CASTRES ATHLETISME est offert pour toute inscription.

Il est possible de participer à 2 séances d'essais, toutefois, à partir du 1^{er} octobre 2026, tous les enfants, ainsi que les adultes, doivent être licenciés afin d'être en règle au niveau de l'assurance.

La cotisation (190€) ne pourra plus être remboursée une fois que la licence aura été enregistrée à la Fédération Française d'Athlétisme. Merci de remettre votre dossier d'inscription une fois que votre enfant ou vous-même êtes sûrs de son ou votre engagement pour l'année.

Documents à retourner pour que le dossier soit complet :

- **Le formulaire d'adhésion** (rempli en lettres capitales et signé)
- **La cotisation annuelle** (dans son intégralité)
- **L'autorisation parentale** (pour les mineurs)

À la suite de l'enregistrement de votre licence, vous recevrez un mail de la fédération pour finaliser votre inscription en validant le Questionnaire Santé pour les mineurs.

4. Vie interne au Castres Athlétisme

Le Castres Athlétisme dispose d'un site internet où vous pourrez retrouver toutes les informations concernant les entraînements, les compétitions, les résultats, les articles, les photos...

www.castres-athletisme.fr ou sur www.tarn-sud-athletisme.fr

Rejoignez-nous aussi sur **Facebook**  ou sur **YouTube**  où vous retrouverez toutes les vidéos du club.

**Vous souhaitez pour investir au sein du club mais vous n'avez pas beaucoup de temps ?
Aucun souci, le Castres Athlétisme a besoin de bénévoles à tout moment de la saison ! Lors des entraînements, des buvettes, des événements internes (Meeting de Castres, Compétitions, Fête du club ...), des compétitions comme juge ou même comme encadrant si vous le souhaitez !**

Vous souhaitez devenir partenaire du Castres Athlétisme ou vous connaissez quelqu'un susceptible d'être intéressé, envoyez un mail à : partenariat@castres-athletisme.fr . Merci.

CHARTRE DE L'ATHLETE



1 | INSCRIPTION

A l'issue de deux séances d'essais, les parents s'engagent à prendre une licence pour leur enfant. L'inscription devient effective à la remise du dossier d'inscription complet : formulaire d'inscription, règlement de la cotisation, questionnaire de santé ou PPS, autorisation parentale, projet d'athlète et acceptation de la charte de l'athlète.

2 | ENTRAÎNEMENT

Les entraînements débutent en Septembre et se terminent fin Juin, au stade du Travet. Ces derniers ne sont pas maintenus durant les vacances scolaires (sauf jeunes compétiteurs du groupe Minimes confirmés et plus). Les progrès des jeunes athlètes tiennent pour une bonne part à leur assiduité. Pour cette raison, une feuille de présence est établie pour les catégories d'Ecole d'Athlétisme à Minimes. L'entraînement permettra l'acquisition de différents gestes techniques, éléments clefs qui assureront à chacun des progrès réguliers. Il est conseillé et impératif d'avoir une tenue adaptée (**casquette, k-way, chaussures de sport**) aux exercices physiques et aux conditions atmosphériques. **Une bouteille d'eau (ou gourde) est OBLIGATOIRE** à chaque entraînement, cette dernière est PERSONNELLE. Il n'est pas nécessaire d'avoir des chaussures à pointes.

3 | RESPONSABILITÉ

Il est impératif que les parents ou les représentants légaux soient systématiquement présents en début et en fin de séance (il n'est pas possible de laisser son enfant se rendre seul du véhicule, qui sera impérativement stationné au niveau du portail, au lieu d'accueil). À partir de Benjamin, l'athlète pourra venir à l'entraînement de façon autonome. Pour tout licencié, **il est demandé de prévenir les entraîneurs en cas d'absence** s'il vous plaît.

4 | COMPÉTITION

Chaque athlète s'efforcera de participer à 3 compétitions au moins sur l'ensemble de la saison. Les compétitions par équipes (Interclubs, Equip'Athlé, Championnats par équipes, ...) sont **obligatoires**. La pratique compétitive permet de mesurer les progrès réalisés dans un cadre différent et de représenter le club. Les convocations pour les compétitions sont remises principalement par mail (*Attention : ces derniers peuvent être dans vos spams*). Répondre aux mails en respectant la date et heure butoirs est indispensable pour faciliter l'organisation. Les parents peuvent accompagner leurs enfants, participer à l'encadrement ou aider au travail des officiels durant la rencontre athlétique. En cas d'absence, l'entraîneur doit être prévenu. Si un athlète s'engage à venir lors d'une compétition mais n'est pas présent le jour J, **il devra lui-même payer la pénalité financière** qui est appliquée au club en cas d'absence d'un athlète de la compétition alors qu'il était engagé.

5 | DÉPLACEMENTS

Certains déplacements s'effectueront en car. Le rendez-vous sera alors donné au stade du Travet. Pour les rencontres sur l'agglomération Castraise, le rendez-vous aura lieu sur le lieu de compétition. **Si un athlète prend le bus à l'aller, il est tenu de le prendre au retour également.**

6 | COMMUNICATION

Les différentes activités du club font l'objet d'informations communiquées par mail (*Attention : ces derniers peuvent être dans vos spams*). Les calendriers des diverses compétitions sont affichés au stade et sur notre site internet. Les résultats des différentes compétitions peuvent être consultés sur le site internet de la ligue d'athlétisme ou sur celui du club : www.castres-athletisme.fr ou sur www.tarn-sud-athletisme.fr/

7 | COMPORTEMENT

La politesse, l'écoute et le respect mutuel sont essentiels afin d'évoluer tous ensemble autour d'un projet commun. Une médiation demandée par un entraîneur, un athlète ou un parent, pourra être mise en place en cas de besoin, afin de faire évoluer favorablement une situation. Si un athlète présentait un comportement pouvant le mettre en danger ou mettre en danger les autres athlètes, nous en informerions les parents ou les représentants légaux ainsi que le comité directeur du club. Ce dernier pourrait alors prendre une mesure d'exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la licence. De même en cas de dégradation de matériel, il serait demandé un remboursement des frais occasionnés.

L'adhésion à cette charte devrait permettre de partager du mieux possible l'année sportive à venir.

(A lire par les parents et/ou représentants légaux et ainsi que par l'athlète. En inscrivant votre enfant -ou vous-même- au Castres Athlétisme, vous vous engagez à respecter cette dernière dans son intégralité)

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CASTRES ATHLÉTISME (2026/2027) : U10 / U12

LICENCIÉ DURANT LA SAISON 2025/2026 (*même dans un autre club ?*) | OUI / NON

N° DE LICENCE	NATIONALITÉ	SEXE F / M
NOM	PRÉNOM	
DATE DE NAISSANCE	// //	LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE		
CODE POSTAL	VILLE	
TÉLÉPHONE n°1	TÉLÉPHONE n°2	
ADRESSE EMAIL (OBLIGATOIRE)		@
2 ^{ème} ADRESSE EMAIL (si besoin)		@

SOUHAITEZ-VOUS UNE FACTURE ? OUI / NON

DÉSIRE M'INSCRIRE AU CLUB DU CASTRES ATHLÉTISME et ACCEPTE LA CHARTE DE L'ATHLÈTE CI-JOINTE.

Taille du T-shirt : 4ans - 6ans - 8ans - 10ans - 12ans - XS - S - M - L - XL - XXL	Signature
---	-----------

AUTORISATIONS PARENTALES (OBLIGATOIRE) Je soussigné(e) _____ Père, Mère, Tuteur(s), Représentant(s) de l'enfant _____ J'autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein du Castres Athlétisme. J'autorise les responsables et intervenants du club à transporter mon enfant dans un véhicule de location, en cas de besoin sur les lieux d'entrainements ou de compétitions. J'autorise l'encadrement à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident ou blessure. Nom et n° de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence : 1 Nom : _____ Téléphone : _____ 2 Nom : _____ Téléphone : _____ 3 Nom : _____ Téléphone : _____ Fait à _____ Le _____	Signature
--	-----------

DROIT A L'IMAGE J'autorise / Je n'autorise pas le Castres Athlétisme à utiliser l'image de mon enfant _____ sur tout support destiné à la promotion du Club à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Fait à _____ Le _____	Signature
---	-----------

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTE / PPS Faisant suite à un décret ministériel en date du 7 mai 2021 paru au journal officiel le 8 mai 2021, les mineurs souhaitant s'inscrire ou se réinscrire dans une association sportive n'ont pas l'obligation de fournir un certificat médical. Pour cela vous devez remplir "Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur" que vous trouverez sur votre espace licencié FFA. Si la réponse à toutes les questions est ' NON ' vous n'aurez pas besoin de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Si la réponse à une des questions est ' OUI ' vous aurez besoin d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme à l'entrainement et EN COMPETITION , datant de moins de 3 mois.						
CADRE RESERVE AU TRESORIER DU CLUB						
ESPECES	CHEQUES	VIREMENT	CHEQUE TARN	PASS SPORT	ANCV	MSA
						Non déductible Papier à tamponner